

La Banque Toronto-Dominion

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVERSITÉ DU CONSEIL

Le conseil d'administration s'engage à être constitué de personnes possédant un vaste éventail de compétences et ayant la bonne combinaison d'expérience, d'expertise et de perspectives. Cet engagement est essentiel pour permettre au conseil de s'acquitter de ses vastes responsabilités. Le conseil reconnaît l'avantage concurrentiel que lui offre la diversité de ses membres et favorise une telle diversité conformément à l'engagement de la Banque à l'égard de la diversité et de l'inclusion à tous les niveaux de sa main-d'œuvre.

Le comité de gouvernance recommande au conseil à des fins d'approbation les critères de la composition du conseil. Il évalue régulièrement la composition du conseil, les vacances prévues ainsi que les plans de renouvellement et de relève du conseil compte tenu de ces critères et veille à ce que les administrateurs de la Banque, dans leur ensemble, possèdent les compétences pertinentes en ce qui a trait aux occasions s'offrant à la Banque, aux risques auxquels elle est confrontée, à sa stratégie à long terme et à ses activités générales. Lorsque le comité de gouvernance recherche et évalue des candidats compétents pour le conseil, il tient compte de critères de diversité représentant les collectivités que TD dessert et au sein desquelles elle exerce ses activités, y compris la diversité en matière de compétences, d'expérience régionale et sectorielle, de sexe, d'âge, de race, d'antécédents culturels et d'autres caractéristiques, tout en reconnaissant que le conseil se compose d'un nombre limité de personnes. Le conseil a comme objectif que les femmes et les hommes constituent respectivement au moins 30 % à 40 % des administrateurs du conseil.

En plus de sa propre évaluation des candidats à recommander au conseil à des fins d'approbation, le comité de gouvernance peut également retenir les services d'entreprises de recrutement spécialisées pour rechercher des candidats possédant des compétences et des caractéristiques personnelles particulières, notamment des critères de diversité indiqués ci-dessus. En outre, le processus annuel d'auto-évaluation du conseil comprend une évaluation de sa composition, ainsi que des compétences, de l'expérience, de la diversité et d'autres caractéristiques de ses membres.

Examen de la politique

Le comité de gouvernance examinera la présente politique au besoin et dans tous les cas aux deux ans. Le comité demandera au conseil d'approuver toute modification importante de la présente politique.

Date

La dernière révision de la présente politique a été effectuée le 1^{er} février 2024.

Politiques connexes et autres documents justificatifs

- Lignes directrices en matière de gouvernance
- Charte du conseil d'administration
- Charte du comité de gouvernance